

Règlement de la médiathèque de l'Institut français de Jordanie 2015

La médiathèque de l'Institut Français de Jordanie vous propose plus de 10 000 ouvrages pour les adultes et les jeunes :

- classiques, contemporains, romans policiers, bandes dessinées, albums, documentaires, livres-cd, méthodes d'apprentissage, ...
- DVD et CD (de la chanson francophone aux documents pédagogiques),
- magazines et périodiques.

Horaires d'ouverture :

- samedi et mercredi de 9h à 16h,
- dimanche, lundi, mardi de 11h à 18h30,
- fermeture hebdomadaire les jeudi et vendredi.

Tarifs pour 12 mois :

- étudiants à l'université (sur présentation de la carte d'étudiant) et membres de l'association des professeurs de français de Jordanie : 15 JD
- abonnement individuel : 25 JD
- abonnement familial : 60 JD
- abonnement entreprises, écoles et universités pour 5 personnes : 125 JD
- L'inscription à la plateforme numérique Culturethèque est gratuite à tous les inscrits de la médiathèque, aux étudiants et professeurs de français de l'IFJ.

Politique de prêt et pénalités :

Chaque carte autorise l'adhérent à emprunter :

- 3 livres (sauf les documents équipés sur la tranche de la lettre **U**) + 3 revues (sauf les nouveautés) + 1 DVD + 1 CD audio pour 3 semaines maximum, renouvelable 1 fois seulement et sur demande (soit sur place, soit par téléphone au 4612658, soit via le lien <http://213.186.179.8/opacweb>).
- Les retards paralysent la rotation des documents et empêchent les autres lecteurs d'en profiter : une interdiction de prêt égale à la durée de retard vous sera imposée si vous dépassez la date limite estampillée sur votre ouvrage.

Fonctionnement de la médiathèque :

- Prendre soin des documents que l'on vous confie : ne pas les annoter, les souligner, ni les corner.
- Manipuler avec précaution DVD et CD pour éviter de les rayer et assurer leur longévité.
- Ne pas ranger les documents, les laisser sur les tables après consultation : nous nous chargeons de les remettre à leur place.
- Les documents empruntés par les étudiants de l'IFJ devront être rendus à la médiathèque 1 semaine avant la fin de chaque session : aucun prêt ne sera enregistré durant les derniers 8 jours de la session.
- En cas de perte ou détérioration des ouvrages empruntés à la médiathèque il sera demandé à l'abonné de rembourser l'ouvrage perdu ou détérioré.
- Perte de la carte : en cas de perte de la carte d'adhérent, une nouvelle carte valable jusqu'à la date d'expiration initialement prévue sera délivrée moyennant la somme de 3 JD.